Image not found or type unknown

La naturalisation pour la mère d'un enfant français

Par **Shems**, le **22/10/2015** à **19:23**

Bonjour! Pourriez vous me dire si le fait que je sois la mère d'un enfant français faciliterait la ptocédure d'obtention de la nationalité française? Je suis en France depuis 2003, j'ai fait mes études à Assas (Master non terminé), ma fille de dix ans est française, son père est décédé (il était français), nous étions pas mariés. Je ne travaille pas car je reçois une aide familiale qui vient de l'étranger, mon avis d'impots est donc à zéro.
Est ce que il y a une possibilité pour moi d'obtenir la naturalisation ? Un grand merci

Par **youris**, le **23/10/2015** à **10:40**

bonjour,
d'être mère d'un enfant français permet d'obtenir un titre de séjour mais ne permet pas d'obtenir la nationalité française automatiquement.
vous devez donc selon moi, remplir les conditions habituelles pour obtenir votre naturalisation dont les principales sont la résidence en france et l'insertion professionnelle.
vous pouvez consulter le lien:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213
salutations

Par **kbouhaouala**, le **27/10/2015** à **10:47**

Bonjour,
D'abord je voudrais vous souhaiter bon courage pour tout et j'espère que tout se passera bien pour vous. En ce qui concerne les demandes de naturalisation, le ressortissant doit d'abord disposer d'un titre de séjour et doit justifier d'une résidence en France pendant les 5 dernières années, il s'agit des conditions de base. A mon avis, ça ne serait pas un luxe que vous vous fassiez aider par un avocat. Voici qq infos qui pourront peut etre vous interesser:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15832
http://www.lucet-avocat.com/nationalite-francaise-paris.php
http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/6099-naturalisation-francaise-conditions-et-demarches

Par **innocent**, le **30/10/2015** à **20:21**

bonjour à tous.
voici mon probleme je suis marié à une mauricienne depuis 3 ans elle réside sur le sol français depuis 2 ans et nous sommes séparer depuis 1 an elle vient d'accoucher d'un enfant de son compagnon qui est francais et elle me presse pour lui signer son renouvellement de visa long séjour vu que nous ne sommes pas divorcer.
voici ma question....
est ce que elle risque une expulsion si je lui signe pas son renouvellement de visa peut elle se régularisée vu que son bébé vient de naitre en france?... merci de vos réponses....

Par **sabray**, le **07/11/2015** à **11:44**

bonjour je devenu français après la naissance de mon fils donc il pas français comment je peu faire pour qu il soi et sa mère elle est étranger
merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés